

- Les atouts énergétiques de la Creuse sont d'une part ses forêts et ses haies bocagères, et d'autre part ses rivières, lesquelles sont, pour les plus grandes, depuis longtemps exploitées, avec à la fois la perte de ses gorges et le plaisir des plans d'eau.

- La production électrique de la France est décarbonée, et à plus forte raison celle de la Creuse, dont nombre de vallées ont été submergées par les retenues d'eau, que les barrages soient sur son territoire ou sur celui de ses voisins.

- Les énergies dites « renouvelables » sont d'une part les énergies intermittentes, éolien et solaire et d'autre part des énergies plus élaborées : biogaz, géothermie, biomasse, couplage avec pompes à chaleur... nécessitant une certaine technologie, et souvent un certain effet d'échelle pour être rentable, mais n'aspirant pas a priori à un développement très important au niveau d'un département.

- Il apparaît que les aérogénérateurs industriels font l'objet d'un rejet massif par la population locale lorsqu'elle est correctement informée et l'on ne connaît pas de pro-éolien vivant à 500 m de ces machines. Leur seul intérêt semble être la rémunération des propriétaires fonciers qui jouissent d'une rente aux crochets de la population par des systèmes financiers irrecevables, en attendant que leurs descendants gèrent la fin de vie des machines obsolètes. Les aérogénérateurs sont destructeurs de paysages et ne répondent à aucun critère stratégiquement intéressant : beauté des sites, biodiversité, indépendance énergétique, bien être des habitants.

- Les panneaux photovoltaïques ont l'avantage d'être sensiblement plus discrets et de produire de l'électricité le jour, ce qui peut être favorable pour le chauffage des bureaux et les moteurs électriques des artisans creusois. La consommation de terres agricoles n'est cependant pas souhaitable. L'étude de leur impact est particulièrement importante pour évaluer leur intérêt. Tout comme les aérogénérateurs, et puisqu'il est dit que ces industries sont matures et concurrentielles, il convient de supprimer tout avantage financier (prix minimal) ou technique (achat obligatoire).

-Le bois (et ses dérivés) constitue à l'évidence une source énergétique largement employée dans notre département et qui mérite de l'être. L'exploitation des forêts est très certainement, couplée à une bonne isolation des habitations, un atout, à condition qu'on n'effectue pas de coupes rases de dizaines d'hectares, ni qu'on supprime un à un les arbres des haies bocagères.

- mais la meilleure énergie étant celle que l'on économise, la réflexion doit fondamentalement porter sur les déplacements, qui sont d'autant plus longs que la densité de population est faible et les commerces dispersés, un axe important de la question énergétique se situe dans la définition d'une densité de population suffisante. D'où la nécessité d'une politique attractive vis-à-vis de populations urbaines covidées. Il en va de même pour la rénovation des habitations et la réduction des passoires énergétiques.

La vocation de la creuse n'est pas d'être une centrale électrique pour les grandes villes.